cour d'assises d'Angers. Le malheureux élève qui vient de mourir, questionné à son lit de mort, a refusé de nommer ceux de ses camarades qui se sont rendus coupables de ce meurtre.

Les journaux d'Angers ajoutent que les faits ont produit dans le public une profonde impression.

On écrit au *Temps* :

« L'autopsie du jeune Guyot a eu lieu ce matin, au cimetière d'Escurbiles, en présence du juge d'instruction et du substitut du procureur de la République. Le corps était couvert d'ecchymoses : des lésions graves ont été signalées sur divers points mais surtout a la poitrine et aux reins. Il ne faut pas chercher ailleurs la cause du décès. Les élèves de l'école d'Angers, originaires du département de l'Allier, jouent décidément de malheur. J'apprends qu'un condisciple du jeune Guyot vient d'arriver dans sa famille, à Moulins, dans un état pitoyable, du aux mêmes causes, mais offrant moins de gravité. »

LETTRE DE PARIS

(de notre correspondant particulier

Paris, le 8 janvier 1880.

Il existe, au sein du nouveau Cabinet certains tiraillements qui ne témoignent pas précisément de son homogénéité. La *France* y faisait allusion hier ; il n'y a qu'à lire, ce matin, la *République française*, le *Rappel* et les *Débats*, pour être convaincu que le journal de M. de Girardin n'avait rien exagéré.

C'est, évidemment, à propos de la rédaction du programme ou de la déclaration, le mot importe peu, qui doit être lue à l'ouverture de la session, que les divergences paraissent s'être produites. M. de Freycinet et ses collaborateurs, à l'exemple de leurs devanciers, croyaient bien être d'accord sur les grandes lignes de la politique à suivre en commun, mais lorsqu'il s'est agi de serrer les questions, il s'est trouvé, toujours comme leurs devanciers, qu'ils n'étaient pas du même avis, parce que leurs tendances étaient aussi différentes que celles de la gauche républicaine le sont de l'Union républicaine plus ou moins avancée.

Ainsi l'organe de M. Gambetta, qui comprend que si les ministres continuent à discuter sur la rédaction de leur programme, les divergences, loin de s'aplanir, s'accentueront au point de mettre en jeu l'existence du Cabinet, insiste-t-il vivement aujourd'hui pour qu'il n'y ait aucune déclaration faite au Parlement. Des actes, des actes, voilà tout ce que la majorité demande au Cabinet, s'écrie en terminant, la *République française*.

Le *Journal des Débats*, dont l'ironie revêt la forme du doute à l'endroit du défaut d'homogénéité du Cabinet, indique suffisamment que c'est sur les questions d'amnistie et de réforme de la magistrature, que le désaccord existe principalement. Et lorsqu'il affecte de s'étonner que MM. Lepère, Tirard et de Freycinet membres du dernier Cabinet puissent opiner sur ces questions autrement qu'ils ne le faisaient sous la présidence de M. Waddington, il n'est pas difficile de voir de quel côté sont les concessions ou les résistances parmi les nouveaux ministres.

Le *Rappel* est le plus curieux à consulter dans la conjoncture présente, attendu qu'il ne dissimule pas que si la politique de M. de Freycinet doit ressembler à celle de M. Waddington au grand mécontentement de l'Union républicaine dissidente et de l'extrême gauche, c'est la faute de la gauche républicaine qui dicte ses volontés au cabinet, et peut-être aussi la faute de M. le Président Jules Grévy qui chercherait à imposer à ses nouveaux ministres certaines idées et un programme qui ne diffèrent nullement de la politique Waddington.

En somme, il ne paraît pas que sauf l'épuration des fonctionnaires qui serait continuée avec un redoublement de vigueur, la politique du cabinet doive être différente de celle de son prédécesseur. Ce sera donc le même air, mais joué par d'autres instruments, ainsi que je vous l'écrivais, le 29 décembre, jour où l'*Officiel* annonçait la composition du ministère Freycinet. En conséquence, il faut s'attendre à voir se produire les mêmes impatiences, la même opposition, les mêmes déchirements au sein des gauches que par le passé. Et il en sera ainsi tant qu'il ne surgira pas un ministère qui rompe ouvertement en visière aux revendications plus ou moins empreintes de radicalisme et qui déclare répudier le concours de l'Union républicaine et de l'extrême gauche, lesquelles se trouveront alors reléguées dans l'opposition.

M. Gambetta serait aux affaires qu'il ne pourrait agir autrement. Le temps de la politique de bascule, c'est-à-dire de ménagements envers les radicaux et de concessions aux modérés n'est plus de mise, aujourd'hui que les revendications de l'extrême gauche se présentent sous forme de sommations plus ou moins menaçantes et qu'elles sont incessantes.

Le malheur pour les modérés; c'est que leur campagne pour la réélection des 363 et contre le ministère du 16 mai, faite en commun avec les gauches avancées a établi entre eux et les radicaux des liens de complicité qu'ils ne sauraient rompre à volonté et du jour au lendemain. Bon gré mal gré, il leur faut subir les conséquences de cette solidarité et ce n'est guère que dans une Chambre nouvelle qu'ils pourront s'en affranchir. Il ne faut pas l'oublier, ce sont ces causes que je viens d'énoncer, qui rendent si difficile la formation d'une majorité compacte de gouvernement et par suite la composition d'un ministère homogène ayant une volonté unique et décidé à la faire prévaloir.

On assure que les membres du Cabinet ne sont pas d'accord sur la question de savoir si le produit de toutes les quêtes ; qu'elles émanent oui ou non de l'initiative privée, doit être remis aux mains des bureaux de bienfaisance. Delà la consultation demandée par M. Lepère au Conseil d'Etat. En attendant, le préfet de la Somme qui se sent soutenu par le moniteur de l'opportunisme, maintient son attitude, tandis que dans d'autres départements les préfets, sous la pression de l'opinion publique, s'empressent de dégager leur responsabilité de toute tendance à ne reconnaître d'autre charité que la charité officielle et républicaine.

Encore aujourd'hui, la presse allemande semble indiquer que le dernier mot de la démission de M. de Saint-Vallier n'est pas dit, en ce sens que notre ambassadeur demeurerait à son poste. En ce cas, il va de soi que M. de Saint-Vallier resterait à Berlin pendant la discussion des lois Ferry.

En ce qui touche les projets du ministre de l'instruction publique, il paraît résulter du langage des feuilles qui soutiennent le nouveau Cabinet, que celui-ci aurait pris son parti du rejet de l'article 7. M Jules Ferry serait aujourd'hui disposé à modifier son projet d'accord avec la commission présidée par M. Jules Simon. Tel est du moins le bruit répandu au Luxembourg, Mais qui sait, c'est peut être un moyen de préparer les esprits de la majorité sénatoriale en faveur du projet de réorganisation du Conseil supérieur de l'instruction publique que l'on représente également comme fortement menacé.

La Bourse a été moins hésitante qu'hier, quoique les Cours soient restés stationnaires. Les marchés anglais et allemands sont calmes.

On assure, à la dernière heure, que malgré les sages avis de la *République française*, M. de Freycinet veut absolument communiquer aux Chambres un programme quelconque. La seule concession qu'il ait faite, c'est que le programme ne sera point contenu dans un message présidentiel, mais prendra une forme plus modeste, celle d'une simple « déclaration » ministérielle. Le rédacteur de cette déclaration s'efforcera de traiter les principales questions posées par les bureaux des gauches de manière à contenter les trois groupes du centre gauche, de la gauche et de l'Union républicaine. Comment se tirera-t-il de cet inextricable travail ? C'est son affaire. En tous cas, il paraît que la déclaration restera muette en ce qui touche l'amnistie. Ce serait là un point acquis. Mais alors me direz-vous, comment compte-t-on satisfaire l'Union républicaine ? La question est trop inévitable pour qu'on ne se la pose pas tout de suite. Je l'ai fait naturellement et jusqu'ici il m'a été impossible de découvrir une réponse.

Ah ! par exemple, on a résolu aussi, avec plus de chance de succès, d'accomplir la fameuse affaire de l' « épuration » avant l'ouverture des Chambres. On va tailler, rogner, massacrer, sans répit, ni grâce ; on croit que la majorité sera ainsi gagnée et n'en demandera pas davantage pour assurer aux ministres une longue vie. Le gouvernement s'écriera : « Vous devez être contents ; voyez mes actes ! » Les intransigeants, domptés, devront se taire. Ainsi le supposent les familliers du Cabinet. Nous ne tarderons pas assister au spectacle de leur déconvenue.

On confirme le bruit d'après lequel M. Camescasse, préfet du Pas-de-Calais, remplacera M. de Crisenoy, à la direction communale et départementale

On assure, en outre, que M. de Saint-Vallier est toujours en correspondance avec M. de Freycinet. Mais les amis de M. Challemel Lacour ne désespèrent nullement de le voir bientôt à Berlin. Il y a là-dessous bien des intrigues et non moins de compétitions furieuses.

Les funérailles de M. Poujoulat ont été célébrées ce matin à l'église Saint-Sulpice, au milieu d'une grande affluence d'amis du regretté défunt. La messe a été célébrée par Mgr Sussex, prélat romain. M. le comte de Blacas et le marquis de Dreux-Bréad, et un prélat de la nonciature étaient venus, au nom du comte de Chambord et du Saint-Siége, donner au défunt un dernier témoignage d'estime et de sympathie.

L'*Univers* annonce ce soir, que le R. P. Félix va prendre part aux importants débats soulevés par les projets de loi que M. Jules Ferry a présentés contre l'enseignement chrétien. Le travail du célèbre conférencier sera divisé en huit lettres, dont chacune formera un traité.

Bulletin Economique

Voici le Mouvement de la condition publique de Tourcoing pendant le mois de décembre 1879 :

11,174	colis	laines peignées	1.280.205	k.	200
738	»	» filées	76,558		800
53	»	» blousses	5,891		800
525	»	» cotons	56,278		600
		Poids total.	1.418.934	k.	400

Mouvement du mois correspondant de l'année précédente

7,324	colis	laines peignées	837,362	k.	600
700	»	» filées	66,126		400
210	»	» blousses	17,898		800
245	»	» cotons	33,790		400
		Poids total.	955,178	k.	200
		Différence en plus de	463,756	k.	200
		Année 1877	10,483,593	k.	844
		» 1878	10,902,783	k.	380
		» 1879	13,080,6.2	k.	952

Le directeur J. DESMETTRE.

LES TARIFS DOUANIERS

On sait que la discussion du tarif général des douanes s'ouvrira à la Chambre le lundi 19 janvier prochain. Afin de permettre à ce débat de s'ouvrir exactement à cette date, on distribuera, mardi 13, aux députés le rapport général de M. Malézieux et les rapports partiels qui restent a connaître. Cette discussion sera précédée d'un débat général dans lequel M. Tirard, ministre du commerce, fera connaître les principes qui dirigent la politique économique du gouvernement et les motifs qui ont présidé à la confection du tarif général qu'il a présenté. On s'attend à une lutte assez vive entre les partisans des deux systèmes, protectioniste et libre-échangiste. M. Rouher prépare un grand discours pour défendre l'œuvre à laquelle il s'est associé plus particulièrement en 1860 comme ministre de l'empire. Cette discussion général paraît devoir occuper quatre ou cinq séances. L'examen détaillé des articles du tarif occupera ensuite au moins une quinzaine de séances. Le vote final du tarif ne pourra guère être rendu avant le 15 février.

sont relevés de leurs fonctions de médecins de l'hôpital, pour limite d'âge.

On applique, paraît-il, à ces messieurs, un article du reglement tombé depuis longtemps en désuétude.

Les noces d'or de Mgr le cardinal Desprez ont été célébrées avant-hier en grande pompe à l'église Saint-Etienne, à Toulouse. La nef était décorée aux armes de Son Eminence. Le soir, un grand dîner reunissait à l'Archevêché les prêtres ordonnés en 1829, qui ont ainsi, comme Mgr Desprez, cinquante ans de sacerdoce.

Voici les renseignements que nous avons recueillis aujourd'hui sur la grève qui s'est déclarée avant-hier dans un tissage de la rue du Curoir :

Ce matin, à six heures, la plupart des grévistes sont rentrés dans les ateliers, mais ils ont refusé de travailler aux anciennes conditions. Deux heures plus tard, tous sont sortis et n'ont plus reparu.

L'attitude des grévistes est très calme. Il n'y a eu aucun rassemblement sur la voie publique.

On nous écrit de Wattrelos :

« Plus la misère est grande plus les âmes charitables ont de mérite à la secourir et cette misère se fait sentir dans toute son étendue à Wattrelos. Aussi une personne généreuse de Roubaix l'a bien compris, car elle vient de faire don aux pauvres de cette commune d'une somme de 1000 fr. et d'une pièce de drap de la valeur de 600 francs.

» C'est avec plaisir que nous nous faisons l'interprète des pauvres de Wattrelos, pour venir remercier ce généreux bienfaiteur, en espérant que cet exemple sera suivi. »

Le concert organisé au bénéfice des pauvres, par M. G. Debruille, a produit la somme de 200 francs.

Poids et mesures. — La vérification des poids et mesures, aura lieu, cette année, à Roubaix, du 12 janvier au 24 avril.

Les assujettis sont tenus de soumettre à la vérification tous les instruments de pesage et de mesurage qu'ils possèdent.

Après l'expiration du délai fixé pour cette opération, il est interdit aux commerçants, entrepreneurs et industriels d'employer et de *garder* en leur possession des poids, mesures et instruments de pesage qui n'auraient pas été soumis à la vérification et au poinçon de l'année.

La lette A est celle dont l'empreinte sera apposée sur les objets vérifiés et reconnus exacts.

Nous avons annoncé que les propriétaires de chevaux, voitures, etc, sont tenus de faire leur déclaration à la mairie de la commune qu'ils habitent, avant le 16 janvier. — Voici quelles sont les modifications apportées par la loi du 22 décembre 1879 dans la législation relative à cette contribution.

D'après les instructions en vigueur depuis 1872, cette contribution était due pour les voitures suspendues destinées au transport des personnes, et pour les chevaux servant à les atteler, ainsi que pour les chevaux de selle. Les mules et mulets n'étaient pas imposables, bien qu'affectés souvent au même usage que les chevaux. La taille était reduite de moitié à l'égard des cultivateurs et des patentés (sauf certaines exceptions), mais seulement pour les voitures et les chevaux exclusivement employés par eux pour le service de leur exploitation agricole, ou de leur profession patentée.

La nouvelle loi dispose que les mules et mulets de selle, ainsi que les mules et mulets servant à atteler, seront à l'avenir soumis à la taxe d'après le même tarif et suivant les mêmes règles que les chevaux.

Elle modifie, dans un sens favorable aux cultivateurs et aux patentés, les conditions de la réduction à demi taxe ; l'affectation *exclusive* des voitures, chevaux, mules ou mulets au service de l'agriculture ou d'une profession patentée, ne sera plus nécessaire pour ouvrir le droit à la réduction, laquelle sera accordée pour tous les éléments d'imposition employée habituellement pour le service de l'agriculture ou de la profession patentée, alors même que le possesseur en ferait parfois usage pour son service personnel ou celui de sa famille.

Enfin, le tarif fixé par la loi nouvelle, diffère de l'ancien tarif sur deux points: les taxes sont légèrement rehaussées pour les communes ayant une population de 10,000 à 20,000 âmes ; elles sont au contraire réduites pour les communes de de 2,001 à 5,000 âmes, dans lesquelles le tarif sera à l'avenir le même que dans les communes de 3,000 âmes et au-dessous.

On vient de publier le tableau des sections de chemins de fer d'intérêt général qui seront ouvertes en 1880 et 1881, d'après les prévisions des compagnies. Dans ce tableau l'ouverture de la ligne de Douai à Orchies (18 kil.) est annoncée pour le mois de juillet prochain; celle de la ligne de Cambrai à Arleux (20 kil.) et d'Aubigny-au-Bac à Somain et Abscon (25 kil.) est annoncée pour la fin de 1881.

Les travaux du chemin de fer de Lens à Armentières vont, dit-on, commencer dans quelques semaines. Les propriétaires des terrains situés sur le passage de la nouvelle ligne ont commencé à l'occupation immédiate de ces derniers ; cet accord permettra de donner du travail à de nombreux ouvriers qui attendent avec impatience l'ouverture du chantier.

Les pourparlers qui avaient pour attaquer seraient situés à Lambersart à Neuvrechin où doivent être ouvertes d'assez fortes tranchées. Il est question d'agrandir largement la gare de Lens qui est devenue insuffisante à tous les points de vue; un vaste dépôt de wagons serait établi à la rencontre des lignes d'Arras et de Lille.

Sur l'avis du Comité consultatif des chemins de fer, le Ministre des travaux publics vient d'homologuer la proposition de la Compagnie du Nord, ayant pour objet d'ajouter dans le tarif spécial, des billets d'aller et retour de toutes classes à prix réduits pour le transport des voyageurs entre Paris et les différentes stations des lignes d'intérêt général ou d'intérêt local exploitées par la Compagnie.

Le Ministre des travaux publics a également homologué la proposition de la Compagnie du Nord; tendant à ajouter dans le tarif spécial, des taxes fermes pour le transport de la houille et du coke au départ des différents points houilleres de son réseau et à destination de Tourcoing, Mouveaux, Roncq, Halluin et Menin, (Belgique).

Un certain nombre de tarifs internationaux sont supprimés.

M. Camille Bouvart, professeur de mathématiques au Lycée de Lille, officier d'Académie depuis plusieurs années, vient d'être nommé officier de l'instruction publique.

M. Bourelle, sous-chef de la musique des Sapeurs-Pompiers de Lille, est nommé chef de cette musique, en remplacement de M. Bénard, décédé.

M. Wybo, professeur au Conservatoire est nommé sous-chef.

Ces nominations ont eu lieu sur l'avis conforme des membres de la musique.

Le *Petit Nord* et le *Progrès du Nord* convoquent leurs amis a l'enterrement civil d'une petite fille de « quinze mois ! »

On recherche activement depuis hier un domestique, Joseph T..., demeurant dans un cabaret de la rue Saint-André. Cet homme s'est rendu coupable d'escroqueries au préjudice de M. Desiré L..., négociant, route de Watrelos.

Un passant qui n'a pas dit son nom a enlevé hier un pantalon d'un étalage de la rue de Lannoy, tenu par Mme Sophie Nys.

Un autre quidam qui, lui aussi, a réussi à conserver l'incognito, a visité la cour dépendant de la maison de M. Decrème, cabaretier, rue Saint-Jean prolongée et a emporté un magnifique chaudron en cuivre qui s'y trouvait. C'est une perte de 20 francs pour M. Decrème.

Un entrepreneur de la rue Pellart, M. Jean Dubois, a déposé, ce matin une plainte entre les mains de M. le commissaire du deuxième arrondissement. Différentes pièces de menuiserie d'une assez grande valeur, des pelles et des bêches qui étaient déposées dans une maison qu'il fait bâtir rue du Moulin, ont été dérobées, la nuit dernière, par des rôdeurs dont on n'a pu jusqu'ici retrouver les traces.

Le tribunal correctionnel de Lille a condamné, hier, à quinze jours de prison et 21 francs d'amende, M. Alphonse Wullemain, arrêté ces jours derniers, à Roubaix, pour ivresse, injures et rébellion envers les agents de la force publique.

Un affreux malheur est arrivé jeudi soir à Bersée. M. Lepeuple, l'un des membres fondateurs de la Société des agriculteurs du Nord, a été tué par l'explosion de sa locomobile. Frappé en pleine poitrine par les éclats, il est mort sur le coup.

Dans son audience d'hier, le tribunal correctionnel de Lille a prononcé les condamnations suivantes :

Deux mois de prison et 50 francs d'amende à C. Delanglois, de Mouveaux, pour coups à son beau-frère, cabaretier, dont il a brisé une partie du mobilier.

Trois mois à Alexandre Descamps, de Roubaix, pour vol d'un manchon au préjudice d'une dame de cette ville.

Un mois de prison, 500 fr. d'amende et 5 ans de surveillance, à Alphonse Poire, d'Haubourdin, qui, le 20 décembre dernier, a été surpris par la douane au moment où il pénétrait en France avec 14 kilog. d'allumettes belges.

Un mois de prison et 21 francs d'amende à Vandecaestel, de Fives, pour rébellion et coups à un agent de police qui lui avait dressé procès-verbal pour infraction à la loi sur l'ivresse.

VALENCIENNES. — Un crime a été commis avant-hier à Trith-St-Léger, au domicile des époux Soyez, bouchers. Un enfant nouveau-né, a été étranglé. On soupçonne la grand' mère d'être l'auteur de ce crime.

LENS. — Par décret présidentiel, sont nommés : maire, M. Eugène Bar, adjoint M. Alfred Sauvage.

— VAILLY. — Le receveur d'enregistrement de Vailly a été victime d'un vol commis avec escalade et effraction.

En arrivant à son bureau, il s'aperçut que la porte de la cour était ouverte, et il constata dans sa caisse un déficit de 4,295 fr. en billets de banque et en pièces de cinq francs.

La caisse a été ouverte par une pesée faite pour soulever la planche de recouvrement.

Le voleur a laissé 6 500 fr. environ qui se trouvaient encore dans la caisse.

On recherche activement l'auteur de ce vol.

— VALENCIENNES. — Des passants trouvèrent, samedi soir, dans la rue des Anges, un homme tombé par terre et presque inanimé. Après avoir essayé en vain de le relever, ils coururent chercher le pharmacien voisin, M. Sabin-Roulet, qui lui donna ses soins, puis le fit entrer d'urgence à l'Hôtel-Dieu.

Ce n'est que le lendemain matin que cet homme reprit l'usage de ses facultés ; alors il raconta qu'il se nommait Alphonse Liénard, âgé de trente neuf ans, natif de Comines, et qu'il était venu de Roubaix, où il avait cherché en vain de l'occupation depuis plusieurs semaines : enfin, qu'épuisé par la fatigue et le besoin, il était tombé à la porte où il demandait un morceau de pain.

— RAIMBEAUCOURT. — Un habitant de Raimbeaucourt, presque octogénaire et vivant seul, a été trouvé pendu dans sa chambre. L'enquête n'a pu découvrir les mobiles de ce suicide d'un vieillard qui était dans une situation relativement aisée.

— ARRAS. — Par décision récente du ministre de la guerre, M. le colonel Varaigne, chef du génie à Lyon, a été désigné pour remplir les fonctions de directeur du génie à Arras.

— ESNES. — Une mendiante de Selvigny qui avait disparu pendant les neiges vient d'être retrouvée morte sur le territoire de la commune d'Esnes. Elle avait succombé au froid. Les corbeaux avaient déja commencé à faire leur pâture de son cadavre.

— DUNKERQUE. — Un clerc de notaire de cette ville, vient d'être l'objet d'une mystification que le *Phare de Dunkerque* raconte en ces termes : « Un artiste équilibriste dont la joyeuse humeur égaie une de nos places publiques, se présente dans une tenue correcte et de circonstance chez un de nos jeunes concitoyens.

» L'ARTISTE. — Monsieur X...

» X... C'est moi, Monsieur.

» L'ARTISTE. — Je suis bien heureux de vous voir, vous voyez que je suis exact au rendez-vous.

» X... — Je ne vous comprend pas, veuillez me dire quel est le motif qui vous amène ?

» L'ARTISTE. — Vous savez parfaitement pourquoi je suis venu !

» X... — Je l'ignore.

» L'ARTISTE. — Pardieu ! pour déjeûner.

» X... — Je n'ai pas l'honneur de vous connaître.

» L'ARTISTE. — Vous plaisantez ; relisez plutôt votre lettre.

» M. X... prend la lettre et lit :

« Mon cher cousin,

« Nous portons le même nom et je viens d'apprendre que nos deux familles ont une origine commune et je serais très-heureux si vous pouviez venir déjeûner chez moi demain, pour resserrer, le verre en main, les liens de parenté qui nous unissent. »

» Au bas de cette lettre apocryphe, s'étalait la signature postiche de Monsieur X...

» Au sourire qui se dessina sur les lèvres de M. X... l'homme au trapèze comprit qu'il avait été joué et en homme d'esprit s'excusa d'avoir dérangé son homonyme. »

AMIENS. — La Cour d'assises de la Somme vient d'acquitter un Frère accusé d'attentat à la pudeur sur l'un de ses élèves.

M. Spuller avait invoqué cette accusation pour laïciser une école de la ville à laquelle ce Frère appartenait.

BÉTHUNE. — Un violent incendie s'est déclaré hier dans une fabrique de pannes, à Lapugnoy.

On n'a pu préserver qu'un four et un bâtiment voisin. Les pertes n'ont pu encore être évaluées; elles seront couvertes par une assurance.

On croit saucale de ce sinistre accidentelle.

Etat-Civil de Roubaix.

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 7 janvier. — Laure Destoop, rue des Vélocipèdes, maison Lefebvre. — Félicie Pelsenaer, rue de Mouveaux, cour du Beaurepaire. — Anna Lestrez, rue des Farvenus, 39. — Juliette Lammelin, rue des Fleurs, 57. — Julien Capelle, rue des Fossés, maison Pierre Tanghe.

Du 8 janvier

Elodie Vandendriessche, rue de l'Alouette, 46. — Pauline Pernelle, rue Turgot, fort Saint-Joseph, 55. — Romain Catteau, rue d'Hem, fort Vandomme, 86. — Marie Poutrain, rue de Blanchemaille, 61 bis. — Georges Plachier, rue de Denain, cour Dhalluin, 6. — Victor Ketelers rue Turgot, 88. — Mathilde Picire, rue Watt, 84, maison Six-Gadenne. — Flore Lerot, rue Duflot, 12 — Cyprien Bauwens, rue du Pile, cour Vroman, 5. — Mathilde Deltour, rue des 20 Mètres, maison Orange. — Oscar Bouzin, rue Decresme, cour Pauchant. — Théodore Mazurelle rue des Longues-Haies, cour Dupureur. — Maria Thieffry, rue Decresme, cour Pauchant, 4.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 7 janvier. — Julie Bartholomons, 1 an, rue de Bouvines, au Raverdy. — Eugénie Debuquoi, 47 ans, ménagère, rue de l'Hommelet, fort Mullier, 22. — Gabrielle Watteau, 3 mois, rue de la Guinguette, 101. — Philomène Schramm, 10 heures rue Jacquart, cour Masurel, 8. — Livina Desomère, 72 ans, ménagère, Hôtel-Dieu. — Blanche Lambin, 1 an, rue de la Paix, 41. — Lecas, présenté sans vie, rue du Bassin, 8.

Du 8. — Maria Semeyn, 1 an, rue des Longues-Haies, 82 — Amélie Lepercq, 1 an, rue de la Perche, cour Briet, 13. — Célina David, 9 ans, rue du Pile, cour Vroman-Platel, 15. — Silvie Dendievel, 2 ans, rue de la Prospérité, au Pile. — Hélène Dehaynin, 11 mois, rue St-Laurent, cité St-François, 21. — Amandine Bataille, 3 mois, chemin de la Maquellerie. — Emile Courcelle, 35 ans, tailleur, rue de Mouveaux, cour de Beaurepaire. — Henri Mœnt, 40 ans, chauffeur, Hôtel-Dieu. — Louis Turf, 70 ans, Hôtel-Dieu. — Georges Pollet, 5 jours, rue de l'Ermitage, 36. — Joséphine Demanez, 11 mois, rue des 7 Ponts, 17. — Gustave Sonneville, 6 ans, rue de l'Hommelet, 54.

État-civil de Tourcoing

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 7 janvier. — Marie Desmazure, rue neuve de Roubaix. — Pierre Ghislain, Chêne Houpline. — Gabrielle Bernard, Blanche porte. — Henri Favorel, Marlière. — Germaine Delmotte, Marlière.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 7 janvier. — Emile Vlieghe, 30 ans et 10 mois, rue du Tilleul. — Louis Martin, 4 ans, Cinq voies. — Léonie Vanherberghen, 3 mois et 25 jours, Blanc-Seau. — Louis Ducoulombier, 10 ans et 10 mois, Blanc-Seau.

MARIAGES du 7 janvier. — Auguste Chombair, 24 ans, serurrier-poêlier, né à Roncq, et Julienne Dupont, 31 ans, sans profession.

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille HAZEBROUCK, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Louis DUPONT, décédé à Hem, le 9 janvier 1880, à l'âge de 64 ans et 9 mois, sont priés de considerer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux CONVOI ET SERVICE SOLENNELS qui auront lieu le lundi 12 courant, à 9 heures 1/2, en l'église d'Hem. — L'assemblée à la maison mortuaire, chez M. Desprez-Bonte, brasseur, à Hem.

Les amis et connaissances de la famille GOFFEZ-LECOUTRE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Mademoiselle Pauline GOFFEZ, décédée à Roubaix, le 9 janvier 1880, dans sa soixante-deuxième année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux CONVOI et SALUT SOLENNELS, qui auront lieu le dimanche 11 courant, à 3 heures 1/2, en l'église Saint-Martin. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Vieil-Abreuvoir, 28, *Café de l'Orphéon.*

Belgique

La Grève

Ainsi que nous l'avions annoncé, dit l'*Organe*, hier matin vers 11 heures un cortége d'environ 2,000 personnes — composé en grande partie de femmes et d'enfants, a traversé nos rues et s'est rendu devant l'Hôtel du Gouvernement provincial — dans un calme parfait, une tenue excellente, nous devons le constater.

Trois déléguées se sont présentées et ont été reçues immédiatement en audience par M. le Gouverneur. Elles se sont entretenues longuement avec M. de Kerchove, à qui elles ont exposé les besoins de la population ouvrière boraine ; M. le Gouverneur les a fortement engagées, elles mères de famille, à insister pour que maris et fils reprennent de suite leur travail — leur assurant qu'il serait tenu compte par les exploitants des bonnes dispositions que les houilleurs montreraient. Et les déléguées se sont retirées, paraissant satisfaites des conseils qui leur avaient été donnés.

Immédiatement après la sortie des déléguées de l'hôtel provincial, le cortége s'est reformé et est retourné en bon ordre vers le Borinage. Sur son passage chacun se disait qu'il était triste de voir cette population ouvrière, foncièrement, honnête, laborieuse, et digne de sympathie, circonvenue par des individus qui compromettent gravement ses intérêts en prétendant les défendre.

Voici quelle était hier matin la situation dans le rayon de Wasmes :

Au puits n° 4 d'Hornu et Wasmes sur 888 ouvriers 500 travaillaient. — Au n° 1 de l'Escouffiaux 263 sur 450. — Au n° 7 id. 225 sur 280. — Au n° 2 du Grand-Buisson 153 sur 200. — Au n° 3 id. 110 sur 450.

Le Couchant du Flénu sous Quaregnon a eu ses ateliers complets. Les autre fosses sous la même commune ont eu en moyenne un tiers de leurs ouvriers à la besogne.

Seuls, les ouvriers du charbonnage des Produits à Flénu ont chômé complétement. — A Belle-et-Bonne (Avaleresse) il y a une centaine d'ouvriers au travail.

Dernière heure. — On travaille ce matin à tous les puits du Levant du Flénu. Il manque encore des ouvriers, mais pas en grand nombre. Tout le monde sera probablement à la besogne demain.

De Flénu nous recevons un télégramme qui nous annonce également une amélioration. De nouveaux ouvriers se sont rémis au travail à Produits. Espérons que les camarades vont suivre.

P.-S. — Hier soir, ordre est arrivé à notre régiment de Guides d'avoir à se tenir prêt à partir au premier signal, en prévision des troubles qui pourraient se produire dans le Borinage. Nous apprenons à l'instant, par un dépêche, que les chasseurs de la garnison de Mons sont partis cette nuit vers trois heures du matin.

Un journal libéral affirme sérieusement que la grève du Borinage est entretenue par les.... Jésuites !!!

Après cela, il faut tirer l'échelle.

— LESDAIN. — On écrit de Lesdain :

« Notre commune est dans la désolation. Le dégel est arrivé et nos pépiniéristes peuvent maintenant mesurer l'étendue de leurs pertes. Tous les poiriers, les pommiers, les abricotiers, les pêchers, les pruniers, les noyers, arbres à feuillage persistant sont littéralement gelés. Il ne reste plus rien. La plupart de nos pépiniéristes sont ruinés. Les ravages dépassent tout ce que l'on pourrait s'imaginer; c'est un vrai désastre. »

— FORCHIES-LA-MARCHE. — Dans la nuit du 1er au 2 janvier, des malfaiteurs se sont introduits dans le magasin de marchandises et le bureau de recettes de la station du chemin de fer de Forchies-la-Marche. Ils sont entrés en fracturant les portes et ont brisé un pupitre et le tiroir d'une table, où heureusement ne se trouvait aucune valeur : ils ont défoncé un coffre contenant quelques effets d'habillement et un sac à café qu'ils ont emporté.

En se retirant, ils ont mis le feu aux marchandises renfermées dans le magasin. Heureusement, vers cinq heures du matin, un ouvrier de la gare s'aperçut que le magasin brûlait et s'empressa d'aller prévenir le chef de station qui couche hors de la gare. Ce dernier, avec l'aide de plusieurs personnes, parvint à éteindre l'incendie qui commençait et aurait pu avoir de graves conséquences. Les dégâts sont assez considérables.

On ignore absolument quels sont les auteurs de ce méfait audacieux; ils n'en sont pas sans doute à leur coup d'essai, car c'est la 2e ou la 3e fois que l'on constate un vol dans la station de Forchies.

La gendarmerie de Morlanwelz s'est rendue immédiatement sur les lieux du crime et procède à des perquisitions minutieuses pour parvenir à découvrir les coupables.

FAITS DIVERS

— On sait qu'à la demande de M. de Freycinet, ministre des travaux publics, les Chambres ont voté au cours de la dernière session un crédit de 600,000 fr. destiné à couvrir les frais des premières études pour l'établissement d'un chemin de fer transaharien. La commission technique qui a étudié ce projet a choisi deux délégations qui devront faire des explorations dans des directione différentes. La première de ces délégations est partie mardi soir de Paris pour Marseille, où elle va s'embarquer à destination de l'Algérie. Elle a à sa tête M. le lieutenant-colonel Flatters, du 72e régiment d'infanterie.

— On écrit d'Orléans :

« On a beaucoup parlé ici d'un incident dont les suites sont encore ignorées.

» Le maire d'Orléans, M. Sanglier, a ouvert une souscription en faveur des pauvres, et s'est érigé en distributeur personnel des fonds à lui versés, sans s'occuper du bureau de bienfaisance, qui n'avait pas encore été reconstitué d'après les nouvelles dispositions de la loi.

» Les distributions ont cessé, mais le maire a constitué un comité de dames, dit du « Patronage des enfants en bas-âge. » Il a convoqué, à l'Hôtel-de-Ville, les dames par lui désignées. Certaines ont refusé de se rendre dans le cabinet de M. le maire, notamment la femme d'un ancien adjoint. Une lettre polie, mais assez sèche de forme, a été adressée au maire à ce sujet, par le mari.

» Lors d'une réunion du conseil d'administration de la Caisse d'épargne, le maire, parlant de sa souscription, s'est laissé aller à un mouvement d'emportement qui lui est familier et a fait allusion en des termes plus que vifs à cette lettre.

» Un des membres de la caisse d'épargne, conseiller municipal et adjoint démissionnaire, a protesté contre les qualifications blessantes adressées à son collègue, pendant que les administrateurs se regardaient ébahis et fort gênés de l'algarade du maire contre un absent, venant troubler leur réunion, d'ordinaire si paisible et si courtoise.

» L'ancien adjoint a été prévenu. On a parlé d'envoi de témoins. L'affaire en est là ; mais l'opinion générale est qu'elle n'aura pas de suite.

» Autre incident :

» Le maire d'Orléans, M. Sanglier, a écrit, il y a une quinzaine de jours, à M. le colo-